



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

30-05-2014-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : LOTISSEMENT VALLEE DE LA GÉOULE A MONT – APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations des 30 mai et 24 octobre 2013 sur ce sujet et présente aux membres du conseil le projet d'aménagement préparé par M. Vignasse, géomètre en charge du dossier.

Le Maire ajoute que le dossier de demande de certificat d'urbanisme a été validé par les services de la D.D.T.M. le 19 novembre 2013.

Il demande au conseil d'étudier le projet d'aménagement et de se prononcer sur la poursuite de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

CONFIRME sa volonté de réaliser cette opération de lotissement selon les conditions édictées dans les délibérations des 30 mai 2013 et 24 octobre 2013.

APPROUVE le projet d'aménagement préparé par M. Vignasse, maître d'œuvre de l'opération.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, notamment le permis d'aménager correspondant, les actes authentiques liés aux acquisitions et cessions foncières et tous documents utiles à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ